



La reprise d'études au pôle Humanités

Dans le cadre de la formation tout au long de la vie, la reprise d'études permet à toute personne ayant interrompu ses études de reprendre un cursus universitaire à Nantes Université.

Géographie &
Aménagement

Histoire
Histoire de l'Art
& Archéologie

Langues
& Cultures
étrangères

Lettres &
Langages

Psychologie

DOCUMENT NON CONTRACTUEL

Pour qui ?

La reprise d'études est accessible à toute personne, en activité ou non, souhaitant suivre une formation diplômante à l'université.

Quelles formations ?

Toutes les formations du pôle Humanités sont accessibles en reprise d'études.

Comment s'inscrire ?

En Licence 1 *sauf en cas de redoublement*

Vous devez obligatoirement postuler sur **Parcoursup**, quels que soient votre statut et votre âge (à partir de la mi-décembre).

En Master 1

Vous devez obligatoirement postuler sur **MonMaster** (à partir de février).

En Licence 2, 3 : contactez scolarite.humanites@univ-nantes.fr

En Master 2 : contactez candidature.humanites@univ-nantes.fr



À partir de juin et après acceptation de votre candidature, contactez le Service de la formation continue* pour recevoir un lien vers la plateforme ADULLACT et renseigner une Fiche de détermination en ligne (obligatoire pour fixer le tarif de la formation et finaliser votre inscription par le Service de la Scolarité).

**fc.humanites@univ-nantes.fr*



En reprise d'études, votre dossier d'inscription est à compléter chaque année sur ADULLACT.

Quel est le coût ?

Se former à l'université en reprise d'études a un coût. Vous trouverez ci-contre les tarifs appliqués aux différentes situations de reprise d'études, votés par le Conseil d'administration de Nantes Université du 30 septembre 2020.

Quand payer ?

Vous réglez vos frais de formation uniquement à réception de facture, en plusieurs échéances.

Voir l'article 4 de votre contrat.

Que se passe-t-il en cas d'abandon ?

Pour des raisons impérieuses, vous pouvez décider d'arrêter votre formation.

Dans le cas d'un **contrat*** avec Nantes Université, vous devez envoyer (par mail de préférence) au Service de la formation continue un **courrier daté et signé** indiquant le motif de votre abandon, qui sera étudié à réception. *C'est la date du mois de réception de ce courrier qui acte votre arrêt.*

Exemple : pour un contrat à 1000 € pour l'année universitaire, si un abandon est notifié le 5 décembre, le montant facturé sera de 400 € (correspondant à 4 mois).

Attention : à défaut de réception du courrier notifiant votre abandon, l'intégralité du coût de la formation reste dû, même si vous ne suivez plus les cours.

Voir l'article 5 de votre contrat

** Hors conventions financeurs*

Coût de la formation en reprise d'études

Votre situation

Tarifs

Vous êtes salarié ou en profession libérale

Votre employeur ou votre OPCO accepte de financer votre formation

*Sur devis (Licence : 9,15 €/heure,
Master : 14 €/heure)**

Vous êtes fonctionnaire de la fonction publique d'État en Congé de Formation Professionnelle (CFP)

1 000 €

Vous financez la formation via votre CPF (Compte personnel de formation) pour les années diplômantes :

- pour une Licence 3
- pour un Master 2

9,15 €/heure*
14 €/heure*

Vous n'avez aucune prise en charge des frais de formation

Droits d'inscription + CVEC**

Vous êtes demandeur d'emploi inscrit à France Travail

Si France Travail accepte de prendre en charge vos frais de formation

(procédure AIF à mettre en place avec votre conseiller) :

- pour une Licence
- Pour un Master

9,15 €/heure*
14 €/heure*

Vous percevez des allocations, sans prise en charge de la formation

1 000 euros

Vous ne percevez aucune indemnisation

Droits d'inscription + CVEC**

Autres situations

Vous êtes inscrit à titre individuel, sans prise en charge de la formation

Droits d'inscription + CVEC**

Vous êtes boursier

0 €

*Exemple : vous souhaitez vous inscrire à une Licence 3 de 500 heures, le devis établi sera de 9,15 € X 500h, soit 4575 €.

**Droits d'inscription nationaux 2025-2026 : Licence : 178 € – Master : 254 €
+ CVEC 2025-2026 (Contribution de vie étudiante et de campus) : 105 €



CONTACT :
fc.humanites@univ-nantes.fr
02 53 52 28 98

**Service Formation Continue et Alternance
du pôle Humanités - Campus Tertre**

Chemin de la Censive du Tertre
BP 81227 - 44312 NANTES Cedex 3
Bâtiment A1 - Bureau T073



humanites.univ-nantes.fr